Fiche

Les organisations sont très diverses et plusieurs critères permettent de les distinguer. Ce peut être notamment les raisons qui légitiment leur existence (finalités, buts poursuivis et intérêts) ainsi que ce qui les caractérise : le type de production, l'effectif, l'origine du financement, le secteur d'activité et le champ géographique dans lesquels l'organisation évolue.
Les entreprises privées produisent des biens et des services vendus sur des marchés, correspondant à une demande, et créent une richesse supplémentaire. Outre leur finalité lucrative, elles doivent assumer leur responsabilité sociale et environnementale.
Les organisations et les entreprises publiques sont de plusieurs types ; leurs champs d'action (national ou territorial) et leurs missions diffèrent (administrations, collectivités territoriales, entreprises publiques). Leur financement revêt des spécificités : financement public (prélèvement d'impôts et de taxes, emprunts) et/ou paiement d'un prix par l'usager client. Des tensions peuvent apparaître au sein de ces organisations et entreprises publiques entre leur mission de service public, la maîtrise des coûts imposée par des contraintes budgétaires et l'assurance de la qualité du service.
Les organisations de la société civile poursuivent un but non lucratif : elles proposent des services non marchands destinés à satisfaire leurs adhérents ou l'ensemble d'une population (action humanitaire par exemple). La spécificité des moyens mobilisés (modes de financement, ressources humaines) peut faire émerger des tensions et des conflits d'intérêts.

I. Les organisations caractérisées par leurs finalités et leurs financements

Les entreprises privées

Les entreprises poursuivent un but lucratif en produisant des biens et services vendus sur les marchés en mobilisant des ressources. Cette notion de profit s'articule avec celle de pérennité, car la longévité de la vie de l'entreprise est essentielle tant pour le propriétaire que pour les employés.

En outre, les entreprises contemporaines doivent, de plus en plus, prendre en compte les conséquences externes de leur activité. Leur finalité ne peut, par conséquent, se réduire à la seule maximisation du profit d'où l'apparition de la notion de responsabilité sociétale. Cette dernière consiste pour l'entreprise à s'impliquer davantage dans les domaines de l'éthique, de la préservation de l'environnement, du développement durable ou de la sauvegarde de l'emploi...

Le financement des entreprises est en général privé (emprunt bancaire, apport des propriétaires et épargne propre à l'entreprise). Dans certains cas, il est possible de trouver dans les sources de financement des entreprises privées une part de financement public du fait de subventions de l'État ou des collectivités territoriales.

Les organisations et entreprises publiques

Les organisations publiques ont pour finalité la satisfaction de l'intérêt général (missions d'éducation, de santé, de sécurité, de justice...) et la gestion du domaine public (ex. : entretien des routes).

Ces services publics sont pris en charge par les organisations publiques en partie ou totalement sur la base d'un financement public, principalement à base de ressources fiscales.

La justice, par exemple, n'est pas un besoin social qui pourrait être satisfait convenablement par une organisation privée dans toute sa dimension. Une justice publique et gratuite (le justiciable ne paie pas le juge) permet l'égalité des justiciables et l'indépendance de la justice.

En outre, certains services publics ne peuvent être assurés par le secteur privé, car ils ne sont pas rentables.

Les organisations de la société civile

Les organisations à but non lucratif ou organisations de la société civile ont souvent pour finalité de fournir des services privés à leurs adhérents. Cela peut consister à satisfaire leurs besoins ou défendre leurs intérêts.

Elles peuvent également avoir une mission de service public (santé, justice, social...) à destination de l'ensemble de la population. Dans ce cadre, elles contribuent à l'intérêt général soit en assurant une promotion d'idées ou une mission de service public reçue de l'État ou des collectivités territoriales soit en jouant un rôle caritatif ou humanitaire.

Ces organisations n'ont pas pour objet de partager des bénéfices entre leurs membres. L'ensemble de leurs ressources est toujours utilisé et réinvesti pour la satisfaction de leurs membres ou pour garantir leur fonctionnement.

Le financement de ces organisations peut s'effectuer de plusieurs manières. Par exemple, une association est libre d'exiger une cotisation auprès de ses membres afin d'assurer son financement. C'est un financement privé. Les organisations de la société civile peuvent toutefois bénéficier de financement public, par l'intermédiaire de subventions ou d'aides publiques.

II. Les autres éléments caractéristiques des organisations

Forme	**Organisations publiques :** **- administrations ;** **- collectivités ;** **- entreprises publiques.**	**Entreprises privées**	**Organisations de la société civile :** **- ONG ;** **- fondations ;** **- syndicats ;** **- associations.**
Financement	Impôts et taxes Emprunts Prix des services publics non marchands payé par l'usager	Apport des propriétaires Emprunts Autofinancement	Subventions publiques Cotisations des membres Dons et legs Ventes de produits (ex. : disque des Restos du cœur)
Champ géographique	Local (commune, région...), national, européen, international...		
Type de production	Biens ou services		

Critères propres aux entreprises (publiques et privées)	
Secteur d'activité	Primaire : exploitation de ressources naturelles (ex. : agriculture) Secondaire : transformation de matières premières (ex. : industries) Tertiaire : production de services (ex. : banques)
Effectif et taille	- microentreprises : moins de 10 salariés - PME : de 10 à 249 salariés - grandes entreprises : 250 salariés et plus

Exercice n°1

III. Des liens complexes entre secteur public et privé

La séparation théorique entre public et privé est parfois floue. L'État, acteur public, est actionnaire de nombreuses entreprises privées : EDF, Airbus, Engie...

Parfois, il peut également déléguer des missions de service public au secteur privé ou s'associer à lui. Dans ce dernier cas, on parle de partenariat public-privé (PPP). Depuis quelques dizaines d'années, l'État, affaibli par sa dette, propose au secteur privé de participer à des projets communs qui, d'habitude, entrent dans son champ d'action.

Par exemple, l'écotaxe est un PPP signé en 2007 entre l'État et le groupe privé Écomouv'. Il avait pour vocation de gérer et d'installer les infrastructures permettant de récolter les fonds de l'écotaxe. Devant le refus de la population, il a été suspendu.

À retenir

La grande variété des organisations nécessite de pouvoir les distinguer. Leurs caractéristiques en termes de finalité (but lucratif ou non), de financement (privé ou public) vont permettre, avec l'appui de critères divers (type de production, effectif, secteur d'activité et champ géographique...), d'appréhender leurs diversités.
Les entreprises, les organisations publiques et celles de la société civile sont identifiables avec ces outils, mais les frontières sont parfois floues. C'est le cas quand l'État est propriétaire d'une entreprise ou lorsqu'une entreprise exerce une mission de service public par le biais d'un PPP.

© 2000-2025, Miscellane